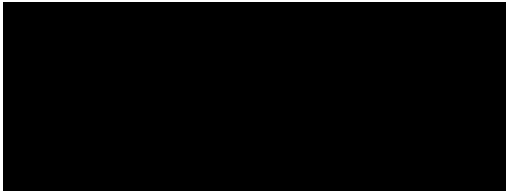


Québec, le 29 avril 2022



Objet : Votre demande d'accès aux documents
N/D : DA-2022-2023-00037

Madame,

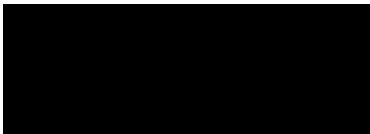
Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 19 avril 2022, visant à obtenir copie du rapport de patrouille du ministère des Transports mentionnant qu'un bloc de béton a été remplacé, après un sinistre survenu le 18 juin 2021, dans la zone des travaux effectués par Hamel Construction sur Charest à la hauteur de Henri IV.

Vous trouverez ci-joint des documents recensés répondant au libellé de votre demande.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le responsable de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels,



Me Claude Peachy

p. j.